



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 juin 2022 à 19H00

Le treize juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué s'est réuni en salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO, Maire.

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Didier LARROUCAU, Gustave GOUVEIA, Gérard MEDICI, André DOUBLEIN, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Sabine EGAL

Absentes excusées : Virginie BRUGIERE, pouvoir à Sabine EGAL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

2. Adoption du procès-verbal du 28 mars 2022

3. Finances – Gestion – Economie

- 3.1. Détermination du montant du loyer du logement communal place de l'Eglise
- 3.2. Révision de la participation des frais de scolarité demandés aux communes sans école
- 3.3. Autorisation de stationnement d'un Food Truck à VAL

4. Travaux – Urbanisme – Bâtiments – Voiries – Terrains

- 4.1. Convention EDF – LA SIAUVE
- 4.2. Vente d'un terrain communal à Mme ROSES
- 4.3. Choix du nom des rues du Lotissement de la Ganne + numérotation
- 4.4. Choix du prestataire des travaux à La Frécaudie- Marcoix
- 4.5. Autorisation de nommer un commissaire enquêteur : enquête publique (Cession de terrain à la Société SODIAAL)

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Brigitte CLAUDEL, première adjointe au Maire, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour : 14 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 1 voix (GOUVEIA)

2. Adoption du procès-verbal du 28 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2022 est soumis au vote puis adopté par le Conseil Municipal. La majorité approuve la retranscription des délibérations adoptées lors la séance.

Pour : 12 voix / Abstention : 1 voix (MEDICI) / Contre : 2 voix (GOUVEIA, LARROUCAU)

3. Finances – Gestion – Economie

3.1. Détermination du montant du loyer du logement communal place de l'Eglise

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux ont été engagés afin de remettre en état le logement situé place de l'Eglise à LANOBRE. En conséquence, le montant de la location de ce bien pourrait être révisé compte-tenu de l'amélioration des équipements et de l'aspect général du logement.

Le montant du loyer du logement situé place de l'Eglise à LANOBRE charges comprises (ordures ménagères) à 400 € et avec caution obligatoire est approuvée à l'unanimité.

Pour : 15 voix / Abstention : 0 / Contre : 0

3.2. Révision de la participation des frais de scolarité demandés aux communes sans école

Le Maire expose à l'assemblée que, conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, il appartient au Conseil Municipal d'adopter le coût moyen 2021-2022 par élève de la participation des communes de résidence.

Pour cela le conseil d'école s'est réuni pour en fixer le montant.

Le coût de la participation des communes est arrêté à 600,00 €.

Pour : 14 voix / Abstention : 1 voix (GOUVEIA) / Contre : 0 voix

3.3. Autorisation de stationnement d'un food truck à VAL

Monsieur le Maire indique qu'il a été destinataire d'une demande d'autorisation de stationnement d'un food-truck sur le parking de la capitainerie de la plage de Val, pour la période du 15 juin 2021 au 15 septembre 2021. Elle a été formulée par Madame Dominique MOINS, propriétaire d'un food-truck proposant à la vente des boissons et snackings de restauration rapide.

Pour répondre à cette demande, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour ce commerce ambulancier à 500 € par mois.

Pour : 6 voix / Abstention : 6 voix (VALLET, DOUBLEIN, GRANDSEIGNE, VOLPE, VIALLEIX, MEDICI) / Contre : 3 voix (SANTOS, GOUVEIA, LARROUCAU)

4. Travaux- Urbanisme – Bâtiments – Voiries – Terrains

4.1. Convention EDF – LA SIAUVE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'occupation du domaine public hydroélectrique relative à l'aménagement du poste de secours de la Siauve.

Par convention en date du 9 mai 1984, EDF a autorisé la commune de Lanobre à établir sur le domaine concédé de l'aménagement de BORT une plage et des équipements de loisirs terrestres et nautiques.

A l'unanimité

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

4.2. Vente d'un terrain communal à Mme ROZES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Béatrice ROSES propriétaire au 241 rue des Bruyères, souhaiterait acquérir une bande de terrain issue de la parcelle communale N° 135 section AI longeant leur propriété et représentant une surface de 27 m2 environ.

Le prix est fixé à 2,00€ le M2

A l'unanimité

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

4.3. Choix du nom des rues du lotissement de la Ganne + numérotation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom des rues à donner au lotissement de la Ganne ainsi que la numérotation des parcelles.

Il a été décidé la dénomination suivante : « Les Jardins de la Ganne ».

Pour : 14 voix / Abstention : 1 voix (GOUVEIA) / Contre : 0 voix

4.4. Choix du prestataire des travaux à la Frécaudie – Marcoix

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réalisation des travaux à la Frécaudie, il convient de désigner la société qui aura en charge les travaux.

Les offres reçues se décomposent comme suit :

SOCIETES	MONTANT HT	MONTANT TTC
BERGEAUD	180 172,00	216 206,40
RMCL	155 715,00	186 858,00

C'est donc la société RMCL qui a été retenue

Pour : 12 voix / Abstention : 3 voix (GOUVEIA, LARROUCAU, MEDICI) / Contre : 0 voix

4.5. Autorisation de nommer un commissaire enquêteur : enquête publique (Cession de terrain à la Société SODIAAL)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que la société SODIAAL souhaite acquérir une partie d'un chemin rural appartenant à la commune situé zone de Larnié. Ce chemin communal longe les parcelles n° 26 et 18 de la section AO et rejoint la route départementale N°922.

L'acquisition de cette partie du chemin communal permettrait à la Société SODIAAL de créer un nouvel axe de circulation pour les véhicules qui transitent au sein de la société et leur facilité l'accès.

La partie du chemin communal concernée par la cession représente une superficie de 712m².

Une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles

Pour : 14 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 1 voix (GOUVEIA)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Compte rendu établi sur 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

Affiché le _____

La secrétaire de séance
Brigitte CLAUDEL

Le Maire
Pascal LORENZO